

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 10 février 2025

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 20.

Date de la convocation : 03/02/2025

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. PAULIN Samuel), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. BOUCHON Christophe (Procuration de MME BONNET Céline), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BENSETTI Nawel), M. HEIM Philippe, M. KROL Alfred, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/02/2025

Absents excusés : MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), MME BENSETTI Nawel (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME LAGHZAOUI Nawal), MME BONNET Céline (Procuration à M. BOUCHON Christophe), MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel (Procuration à M. DUFOUR Thierry).

Absents : M. ANTOINE Gérard, MME DUBOIS Océane, M. TROUCHES Michel, M. BAYLE Nicolas, M. COSQUER Cyril, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. BOUCHON Christophe.

N° DEL2025-09 : Dénomination portant sur les voies de l'ancienne commune de Labastide-Dénat et sur quelques voies de l'ancienne commune de Puygouzon.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;
- **Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics.
- **Considérant** que la majorité des voies de l'ancienne commune de Labastide-Dénat et certaines de l'ancienne commune de Puygouzon n'ont jamais fait l'objet d'adressage et qu'il convient de donner un nom à ces voiries pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE de :**

- **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieudits listés en annexe de la présente délibération ;

- **AUTORISER** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ADOPTER** les dénominations listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Christophe BOUCHON



Le Maire

Thierry DUFOUR


